



Incompréhension de la machine judiciaire

Par **eti37**, le **26/05/2011** à **15:51**

Bonjour, mon amie a été abusée et violée pendant plus de 5 ans (de l'âge de 10 à 15 ans) par son beau-père et ceux presque tous les jours. Les faits ont commencé en 1998 et elle a parlé en 2003. Le beau-père a été arrêté dans la foulée, il a tout de suite avoué. Voilà ce que nous ne comprenons pas : Pourquoi est-il passé devant un tribunal correctionnel et pas aux Assises? Pourquoi la justice n'a pas prévenu le vrai père ainsi que sa famille paternelle de ce qui se passait? Pourquoi la justice a laissé seule mon amie avec sa mère sans suivie, ce qui a permis à cette dernière de faire pression (violence physique et morale...) afin que mon amie se parjure devant le juge pour que le violeur ne soit presque pas condamné? Pourquoi a-t-il pris que 4 ans de prison dont deux avec sursis?

A noté que ce violeur pédophile était militaire français et qu'il n'a pas été licencié. Au contraire il a été soutenu par son général. Aujourd'hui ce beau-père coule des jours heureux à diffamer sur mon amie ainsi que jouir d'une retraite de militaire...

Merci d'avance d'avoir pris le temps de lire et de me répondre.

Cordialement

Par **rugbys**, le **27/05/2011** à **15:21**

Bonjour,

Je vous conseillerai de faire appel à une association d'aide aux victimes, ils ont l'appui d'avocats spécialisés et de psychologues. A défaut d'obtenir réparation de la machine judiciaire, ils sont d'excellents conseils et soutien.

Bon courage à tous les deux.